

Ateliers Égalité des Chances à La Fémis

Inscriptions 2022-2023

1. Présentation des Ateliers Égalité des Chances

Les Ateliers Égalité des Chances, organisés par La Fémis et la Fondation Culture & Diversité, ont pour objectifs de vous confirmer dans votre choix de poursuivre des études dans le cinéma et de vous préparer de manière intensive au concours d'entrée à La Fémis afin d'augmenter vos chances de le réussir.

Les Ateliers Égalité des Chances permettent à une quinzaine d'étudiants, sélectionnés à l'échelle nationale, d'approfondir leurs connaissances et leur expérience cinématographique. Ces Ateliers, qui se déroulent au cours de l'année précédant le concours de La Fémis, sont consacrés aux réalités contemporaines du cinéma, de ses métiers et débouchés au travers de rencontres avec des professionnels, et à la réalisation collective par les élèves de petits films de fiction.

A titre indicatif, vous trouverez le programme des Ateliers Égalité des Chances 2021-2022 en pages 3 et 4.

Pour l'ensemble des cinq semaines d'Ateliers, le transport et le séjour (hébergement et repas) sont entièrement pris en charge par La Fémis et la Fondation Culture & Diversité.

L'Atelier d'Été se déroulera au mois de juillet 2022 dans les locaux de La Fémis, sous réserve que l'évolution de la situation sanitaire le permette.

Suite aux Ateliers, vous passerez le concours de La Fémis comme tous les autres candidats : aucun quota ni voie parallèle d'accès ne vous sera accordé.



2. Exemple de programme de l'Atelier d'Eté à La Fémis

Semaine 1 - juillet 2021								
Jour	Matin			Après-midi			Soirée	
	9h30 - 13h00 (sauf cas particuliers)			14h00 - 17h30 (sauf cas particuliers)			18h00 - 21h00 (sauf cas particuliers)	
Lundi 5	09h30 - 12h00		12h00 - 13h00	Le scénario (cours magistral) Raphaëlle DESPLECHIN			18h30	20h30-22h00
	Présentation de La Fémis et du programme		Visite de l'École				Projection des Travaux de Fin d'Etudes	
Mardi 6	Prise du matériel selon planning			Initiation technique 2			Projection en avant-première THE WHALER BOY de Philipp YURIEV présenté par Régis WAGNIER	
	Initiation technique 1							
	Équipe A : Montage	Équipe B : Montage	Équipe C : Montage	Equipe A : Son	Equipe B : Montage	Equipe C : Image		
	Marine BENVENISTE	Manuel MARMIER	Régis MULLER	Régis MULLER	Marine BENVENISTE	Manuel MARMIER		
Mercredi 7	Initiation technique 3			Atelier pratique		18h00	Projection en avant-première / Rencontre MESSE BASSE de Baptiste Drapeau en présence du réalisateur	
	Équipe A : Image	Équipe B : Son	Équipe C : Montage	Image & Son	Montage	Biblio. François Truffaut		
	Manuel MARMIER	Régis MULLER	Marine BENVENISTE	Manuel MARMIER & Régis MULLER	Marine BENVENISTE			
Jeudi 8	La production Lola GANS			14h00 – 17h15			17h30 - 19h00	
				L'assistant réalisateur Mathieu MAUNIER - ROSSI			Préparation Casting Antoine CARRARD	
Vendredi 9	Préparation des films			Préparation des films			18h15	
	Équipe A	Équipe B	Équipe C	Équipe A	Équipe B	Équipe C	Projection LE CONCOURS de Claire SIMON présenté par Olivier DUCASTEL	
	Olivier LOUSTAU	Isabelle CZAJKA	Jérôme BOIVIN	Olivier LOUSTAU	Isabelle CZAJKA	Jérôme BOIVIN		

Semaine 2 - juillet 2021						
Jour	Matin		Après-midi		18h00 – 19h15	Soirée
	9h30 - 13h00 (sauf cas particuliers)		14h00 - 17h30 (sauf cas particuliers)			19h30 - 22h00 (sauf cas particuliers)
Lundi 12	La direction d'acteurs Marilyne CANTO				La distribution Eric VICENTE	Projection/Rencontre A NOS AMOURS de Maurice PIALAT présenté par Yann DEDET
Mardi 13	Atelier pratique Image & Son (9 stagiaires) Manuel MARMIER Régis MULLER	Groupe mise en scène (6 stagiaires)	14h00 - 20h00			Dérushage casting
			Casting Antoine CARRARD			
			Équipe A	Équipe B	Équipe C	
			Olivier LOUSTAU	Isabelle CZAJKA	Jérôme BOIVIN	
Mercredi 14	Repérages / Préparation					
Jeudi 15	Le métier de scripte Sophie AUDIER		Découpage technique (scriptes)			
			Équipe A	Équipe B	Équipe C	
			Mélanie PARENT-CHAUVEAU	Sophie AUDIER	Camille GANIVET	
Vendredi 16	L'analyse filmique Nicole BRENEZ		Découpage sur les décors (par équipe)			Suite préparation tournages
			Équipe A	Équipe B	Équipe C	
			Olivier LOUSTAU	Isabelle CZAJKA	Jérôme BOIVIN	

Semaine 3 - juillet 2021						
Jour	Matin		Après-midi			Soirée
	9h30 - 13h00 (sauf cas particuliers)		14h00 - 18h30 (sauf cas particuliers)			18h30 - 21h00 (sauf cas particuliers)
Lundi 19	Tournages (par équipe) avec intervenants réalisation Olivier LOUSTAU, Isabelle CZAJKA, Jérôme BOIVIN					
Mardi 20	Tournages (par équipe) avec intervenants réalisation Olivier LOUSTAU, Isabelle CZAJKA, Jérôme BOIVIN					Importation des rushes
Mercredi 21	09h00	10h00 – 12h00	Montage des films (par équipe) Marine BENVENISTE, Philippe ROGER, Mona-Lise LANFANT			Rendu du matériel dans l'après-midi selon planning
	Vérification et nettoyage du matériel	Présentation du concours de La Fémis Laurent MOISSONIER				
Jeudi 22	Montage des films (par équipe) Marine BENVENISTE, Philippe ROGER, Mona-Lise LANFANT		Montage des films (par équipe) Marine BENVENISTE, Philippe ROGER, Mona-Lise LANFANT			Export des films
Vendredi 23	Analyse des films de l'Atelier d'été Olivier DUCASTEL		13h00 - 14h30	14h30 - 17h30	17h30	A partir de 18h00
			Déjeuner de la Fondation	Bilan de l'Atelier	Rendu des régies	SOIRÉE DE CLÔTURE DE L'ATELIER Projection des films réalisés, suivie d'un pot

Etant donné la situation sanitaire, les recommandations gouvernementales et les obligations légales à la date de diffusion de ce dossier de candidature (15/12/2022), vous trouverez ci-dessous les conditions dans lesquelles la Fondation Culture & Diversité pourrait être en mesure d'assurer la tenue des Ateliers Egalité des Chances à La Fémis en présentiel.

Ces conditions visent à minimiser le risque de contamination au Covid-19 des élèves participants et donc d'arrêt des Ateliers Egalité des Chances à La Fémis.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, des recommandations gouvernementales et des obligations légales, ces conditions d'organisation sont susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, en cas d'évolution de la situation sanitaire, la Fondation Culture & Diversité, avec La Fémis, le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, se réservent le droit d'organiser les Ateliers Egalité des Chances à La Fémis en visioconférence.

3. Informations importantes relatives au pass sanitaire pour participer aux Ateliers Egalité des Chances en période de Covid-19

Recommandation à se faire vacciner pour les élèves souhaitant participer aux Ateliers Egalité des Chances

Les Ateliers Egalité des Chances se dérouleront en collectivité et dans des lieux accueillant du public, que ce soit pendant les temps d'ateliers, de sorties culturelles, de repas ou pour le logement en chambres collectives. Conformément au décret n°2021-1059 du 7 août 2021, le pass sanitaire est exigé dans les lieux et établissements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire. De ce fait, un pass sanitaire valide sera demandé aux élèves tout au long de la semaine, que ce soit par la SNCF pour rejoindre et quitter le lieu des Ateliers Egalité des Chances, mais aussi par l'auberge de jeunesse, les lieux culturels, les restaurants, etc.

Il ne sera donc pas possible de participer aux Ateliers Egalité des Chances sans pass sanitaire.

Il est donc vivement recommandé aux élèves qui souhaitent participer aux Ateliers Égalité des Chances à La Fémis qui auront lieu durant les vacances d'été et d'automne 2022, puis 3 jours en décembre et 3 jours entre janvier et mars 2023, de se faire vacciner.

Attention, pour se faire vacciner avant l'Atelier d'Été qui aura lieu en juillet 2022, il est rappelé aux élèves de bien prendre en compte l'intervalle nécessaire de 21 à 49 jours entre la première et la deuxième dose de vaccin, ainsi que le délai de validation du pass sanitaire (actuellement 7 jours après

la deuxième dose). Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'un schéma vaccinal complet à la date du début de l'Atelier d'Été, il faut :

- prévoir de recevoir la première dose si possible avant le samedi 7 mai 2021 ;
- prévoir de recevoir la deuxième dose au plus tard le samedi 25 juin 2022.

Par ailleurs, à compter du 15 janvier 2022 les personnes de plus 18 ans devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur pass sanitaire soit prolongé. Le rappel doit être effectué dans un délais de 7 mois à compter de la deuxième injection.

Dispositif pour les élèves non-vaccinés lors des Ateliers Égalité des Chances

Il est possible d'avoir un pass sanitaire sans être vacciné et donc de participer aux Ateliers Égalité des Chances, mais cela implique des obligations.

Selon le protocole en vigueur à la date du 15 décembre 2021, date du lancement de cet appel à candidatures, les élèves qui ne seront pas vaccinés au début des Ateliers Égalité des Chances devront fournir un test PCR négatif daté de moins de 24h lors du premier jour de chaque Atelier Égalité des Chances. Le coût de ce test sera à la charge des élèves.

Par ailleurs, ces élèves devront se soumettre à un test antigénique toutes les 24h afin de pouvoir accéder aux locaux d'hébergement, aux lieux de restauration et aux activités culturelles proposées. Les coûts et l'organisation de ces tests seront pris en charge par la Fondation Culture & Diversité.

Organisation des activités et des conditions d'accueil

Les activités (ateliers, sorties culturelles, etc.), ainsi que les modalités d'accueil (repas et hébergement) seront organisées afin de minimiser les risques de contamination au Covid-19 des élèves participant et donc d'arrêt des Ateliers Égalité des Chances.

Cette organisation sera définie et transmise aux élèves participant avant le début des Ateliers Égalité des Chances.

4. Informations importantes relatives au protocole en cas de contamination au Covid-19 d'un élève pendant les Ateliers Égalité des Chances

Sous réserves de modifications ultérieures des recommandations sanitaires gouvernementales, le protocole exposé ci-dessous sera appliqué en cas de contamination au Covid-19 d'un élève pendant les Ateliers Égalité des Chances à La Fémis.

Protocole pour l'élève testé positif au Covid-19

Un test PCR sera effectué :

- en cas de test antigénique positif ;
- en cas de symptômes, que l'élève soit vacciné ou non.

Le coût éventuel de ce test PCR sera à la charge de la Fondation Culture & Diversité.

Dans l'attente des résultats du test PCR, l'élève sera mis à l'isolement au sein de l'auberge de jeunesse.

Si la contamination au Covid-19 est confirmée, le contact d'urgence de l'élève s'engage à venir chercher l'élève sur le lieu des Ateliers Égalité des Chances (Paris), ou à prendre toutes dispositions afin que l'élève puisse être rapatrié à son domicile dans les plus brefs délais. Attention, l'élève testé positif n'aura plus de pass sanitaire et ne pourra donc pas rentrer en train avec son contact d'urgence. Il faudra donc prévoir un autre moyen de transport pour raccompagner l'élève.

L'élève sera placé à l'isolement au sein de l'auberge de jeunesse jusqu'à l'arrivée du contact d'urgence.

Protocole pour le reste du groupe en cas de contamination avérée au Covid-19 d'un élève du groupe

En cas de contamination avérée au Covid-19 d'un élève du groupe, la continuité ou l'arrêt des Ateliers Égalité des Chances dépendra de la réglementation en vigueur au moment des Ateliers Égalité des Chances. Le protocole sera défini et transmis aux élèves participants avant le début des Ateliers Égalité des Chances.

5. Respect des gestes barrières

Durant toute la durée des Ateliers Égalité des Chances à La Fémis, les équipes encadrantes demanderont aux élèves :

- De respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes ;
- De porter un masque chirurgical de façon permanente durant les temps de transport, de visite et d'atelier, et ce même si la distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes est respectée ;
- De se laver régulièrement les mains ou d'utiliser une solution hydroalcoolique ;
- D'être particulièrement vigilant durant les pauses repas : lorsque le masque est retiré, bien veiller à respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres personnes.

6. Les 4 conditions requises pour candidater aux Ateliers Egalité des Chances

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Côme JEAN-JOSEPH :

cjeanjoseph@fmlcd.org

01 47 53 61 80

1. Etre âgé de moins de 27 ans au 1^{er} janvier 2023
2. Etre ressortissant de l'Union européenne
3. Être au moins en deuxième année d'études supérieures
4. Etre boursier de l'enseignement supérieur, aux échelons les plus élevés, ou avoir obtenu son baccalauréat dans un lycée d'éducation prioritaire

7. Les formalités de candidature

Le dossier de candidature qui se trouve en page 11 comprend :

- Un formulaire d'inscription administrative ;
- Un questionnaire de motivation ;
- Un récit autobiographique retraçant le passé du candidat sous la forme souhaitée par celui-ci ;
- Une lettre d'engagement à suivre avec assiduité les Ateliers Egalité des Chances et à passer le concours de La Fémis.

Vous devez joindre à ce dossier :

- La photocopie du relevé de notes du baccalauréat ;
- La notification d'attribution définitive de bourse sur critères sociaux de l'année en cours ;
- Les justificatifs des années d'études supérieures écoulées ;
- La photocopie de la carte d'étudiant pour l'année en cours ;
- Un travail personnel facultatif (écrits, réalisations sonores, films, photos, dessins, etc.).

Le dossier de candidature dûment rempli est à renvoyer à l'adresse suivante par mail avant le dimanche 3 avril 2022 : cjeanjoseph@fmlcd.org

Tous les fichiers doivent être envoyés en 3 documents au format PDF et nommés comme suit :

Titre du fichier	NOM Prénom – Dossier de candidature	NOM Prénom – Pièces justificatives	NOM Prénom – Travaux personnels
Caractère	Obligatoire	Obligatoire	Facultatif
Format du fichier	PDF	PDF	Libre
Contenu	Pages 12 à 19 + récit autobiographique.	Notification CROUS + carte d'étudiant + relevé baccalauréat + justificatifs d'études supérieures	Ecrits, réalisations sonores, films, photos, dessins, etc.

8. Le processus de sélection

La première phase de sélection des candidats est réalisée par un jury mixte composé de représentants de La Fémis et de la Fondation Culture & Diversité, à l'issue de laquelle une trentaine de candidatures sera retenue pour passer un oral.

15 élèves seront sélectionnés au niveau national suite aux oraux d'admission présidés par Régis Wargnier, cinéaste et membre de l'Institut.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Motivation de l'élève pour participer aux Ateliers et pour poursuivre des études en cinéma ;
- Adéquation du projet de l'élève par rapport à des études de cinéma ;
- Critères académiques ;
- Critères économiques et sociaux.

Tout envoi de votre dossier équivaut à un engagement ferme de votre part de participer aux Ateliers Egalité des Chances à La Fémis si vous êtes sélectionné(e), que celui-ci soit organisé en présentiel ou en visioconférence.



9. Présentation de l'accompagnement après les Ateliers Égalité des Chances

Les élèves retenus pour participer aux Ateliers Égalité des Chances à La Fémis intègrent le Réseau Culture & Diversité et bénéficient, à ce titre, du système d'accompagnement mis en place par la Fondation Culture & Diversité :

- Aide financière : pour les élèves éligibles à une bourse de l'enseignement supérieur ayant intégré La Fémis, une bourse d'études de 2 000 € ou 4 000 € par an.
- Aide au logement : pour tous les participants aux Ateliers Égalité des Chances, aide à la recherche d'un logement en Ile-de-France.
- Aide à l'ouverture culturelle : pour tous les participants aux Ateliers Égalité des Chances, des sorties culturelles sont régulièrement proposées (places de théâtre, visites de musées, avant-premières cinéma, etc.).
- Aide à l'insertion professionnelle : pour tous les participants aux Ateliers Égalité des Chances, possibilités de stages et d'emploi, d'ateliers CV et lettre de motivation, etc.



Dossier de candidature aux Ateliers Égalité des Chances à La Fémis 2022-2023



Dossier à renvoyer impérativement
avant le dimanche 3 avril 2022 à
cjeanjoseph@fmlcd.org

Photo à
agrafer
(facultatif)

**Veillez à suivre les modalités d'envoi du dossier
de candidature indiquées en page 8.**

**PREMIERE PARTIE :
DONNEES DE L'ELEVE**

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Nom :
- Date de naissance :
- Lieu de naissance :
- Adresse personnelle complète :
.....
.....
- Prénom :
- Age :
- Civilité : Monsieur / Madame
- Nationalité :
- Téléphone portable :
- Téléphone fixe :
- E-Mail :

SCOLARITE :

- Lycée :
- Général / Professionnel / Technique
- En section (option si nécessaire) :
.....
- Ville du lycée :
- Académie :

TRANSPORT :

- Titre de transport RATP pour les candidats franciliens :
.....
- Carte jeune 18-27 ans SNCF : Oui / Non
Date limite de validité :

SITUATION FAMILIALE :

- Adresse des responsables légaux :
.....
.....
- Téléphone fixe des responsables légaux :
.....
- Boursier du Crous en 2021-2022 : Oui / Non
- Si oui, indiquez votre échelon :

COCHER LA/LES CASES CORRESPONDANT A LA PROFESSION DES PARENTS OU DES RESPONSABLES LEGAUX

	Fonction	Organisme	Formation ou diplômes obtenues
Responsable légal 1 (entourez) Père/mère/tuteur			
Responsable légal 2 (entourez) Père/mère/tuteur			

	Code	Libellé
	10	Agriculteurs exploitants
	21	Artisans
	22	Commerçants et assimilés
	23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
	31	Professions libérales et assimilés
	32	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
	36	Cadres d'entreprise
	41	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
	46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	47	Techniciens
	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
	51	Employés de la fonction publique
	54	Employés administratifs d'entreprise
	55	Employés de commerce
	56	Personnels des services directs aux particuliers
	61	Ouvriers qualifiés
	66	Ouvriers non qualifiés
	69	Ouvriers agricoles
	71	Anciens agriculteurs exploitants
	72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	73	Anciens cadres et professions intermédiaires
	76	Anciens employés et ouvriers
	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	82	Inactifs divers (autres que retraités)

ETUDES SUPERIEURES (JOINDRE TOUT JUSTIFICATIF PERMETTANT D'EN FAIRE ETAT : PHOTOCOPIES DE LA CARTE D'ETUDIANT, CERTIFICATS DE SCOLARITE, RELEVES DE NOTES OU DIPLOMES)

Niveau d'études	Formation	Etablissement	Année scolaire	Spécialité	Ville

ETUDES ENVISAGEES EN 2022-2023

Niveau d'études	Formation	Etablissement	Année scolaire	Spécialité	Ville

STAGES ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES (JOINDRE EVENTUELLEMENT DES ATTESTATIONS PERMETTANT D'EN FAIRE ETAT)

Date de début	Date de fin	Organisme	Ville	Fonction	Description

- **Quels sont les médias spécialisés que vous suivez (magazine, site dédié, journaliste critique) ?**

- **Comment avez-vous entendu parler des Ateliers Egalité des Chances ?**

DEUXIEME PARTIE : QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION

Les questions à compléter ont comme seuls objectifs de mieux vous connaître et de comprendre vos motivations. Il ne s'agit pas d'un contrôle de connaissances. Nous vous recommandons d'y répondre de la façon la plus personnelle et sincère possible sans craindre d'être maladroit. Vous pouvez répondre sur papier libre si vous le souhaitez.

- **Qu'est-ce que le cinéma pour vous ?**

- Expliquez vos motivations à travailler dans ce domaine.

[illegible]

- **Quels métiers du cinéma vous attirent plus particulièrement et pourquoi ?**

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

- Choisissez un film qui vous a touché et expliquez pourquoi.

[illegible]

TROISIEME PARTIE :
ENGAGEMENT A SUIVRE AVEC ASSIDUITE LES ATELIERS EGALITE DES CHANCES ET A PASSER LE
CONCOURS DE LA FEMIS EN 2023

Je soussigné(e), (Nom et Prénom), candidat(e) aux Ateliers Egalité des Chances proposés par La Fémis et la Fondation Culture & Diversité de juillet 2022 à février 2023, atteste avoir pris connaissance de ses modalités d'organisation.

Je m'engage, si je suis sélectionné(e) pour les Ateliers, à y participer avec assiduité, ainsi qu'à passer le concours de La Fémis lors de la session 2023. J'ai bien pris connaissance, sur le site de La Fémis, des conditions requises pour passer le concours (âge, niveau d'études, ressortissant de l'Espace Economique Européen, etc.) et je certifie être en mesure de les remplir pour la session 2023.

Les frais d'inscription à la session 2023 du concours seront pris en charge pour les participants boursiers aux Ateliers d'Egalité des Chances 2022 par la Fondation Culture & Diversité.

Fait à, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :